Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance du Conseil Municipal

Du 20/03/2025

Ville de La Voulte sur Rhône

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Calendrier de préparation budgétaire 2025

31 décembre 2024
- Clôture de l'exercice 2024

10 mars 2025
- Commission des finances

20 mars 2025
- Conseil municipal – DOB / ROB

28 mars 2025
- Envoi du projet de budget (L. 5217.10-4 du CGCT)

31 mars 2025
- Commission des finances

10 avril 2025
- Conseil municipal – CG / CA / BP

15 avril 2025
- Date limite de vote du budget primitif 2025

30 avril 2025
- Date limite transmission au préfet du BP 2025

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

SOMMAIRE

1 – Cadre du rapport d'orientations budgétaire

- Rappels liminaires sur le cadre légal
- Le contexte économique et financier
- Les évolutions fiscales pour 2025
- Le contexte de l'adoption de la loi de finances et la loi de finances

2- Retour sur l'exécution financière 2024

- Section de fonctionnement
- Détails des dépenses de fonctionnement
- Résultats d'exécution du budget principal
- Analyse des dépenses de fonctionnement

3- Hypothèses d'évolutions budget primitif 2025

- Orientations section de fonctionnement (dépenses / recettes)
- Orientations section d'investissement (dépenses/ recettes)

4- La gestion de la dette

- État de la dette et remboursement
- Encours de la dette hors nouvel emprunt
- Encours de la dette simulation nouvel emprunt

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

1- Cadre du rapport d'orientations budgétaire

- Rappels liminaires sur le cadre légal
- Le contexte économique et financier
- Les évolutions fiscales pour 2025
- Le contexte de l'adoption de la loi de finances et la loi de finances

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Rappels liminaires sur le cadre légal

Le ROB comprend :

- 1°Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes : hypothèses de variations retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et la CAPCA ;
- 2°La présentation des engagements pluriannuels d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes;
- 3°Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;

- L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 10 semaines précédant le vote du Budget Primitif pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57, afin de présenter et de discuter au Conseil Municipal des grandes orientations du prochain budget.
- La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe complétée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841 a renforcé le rôle du Rapport d'orientations budgétaires en définissant son contenu.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Le contexte économique et financier

La loi de finances pour 2025 s'inscrit dans un contexte macroéconomique marqué par une croissance faible, un recul de l'inflation et un creusement du déficit public. La LF a donc été adoptée dans un contexte d'austérité budgétaire.

<u>L'épargne des collectivités locales se dégrade</u>

Selon les premiers chiffres sur l'analyse des dépenses / recettes des collectivités 2024, les dépenses de fonctionnement des collectivités augmentent à un rythme plus soutenu que leurs recettes, provoquant un effet ciseau et une dégradation de leur épargne

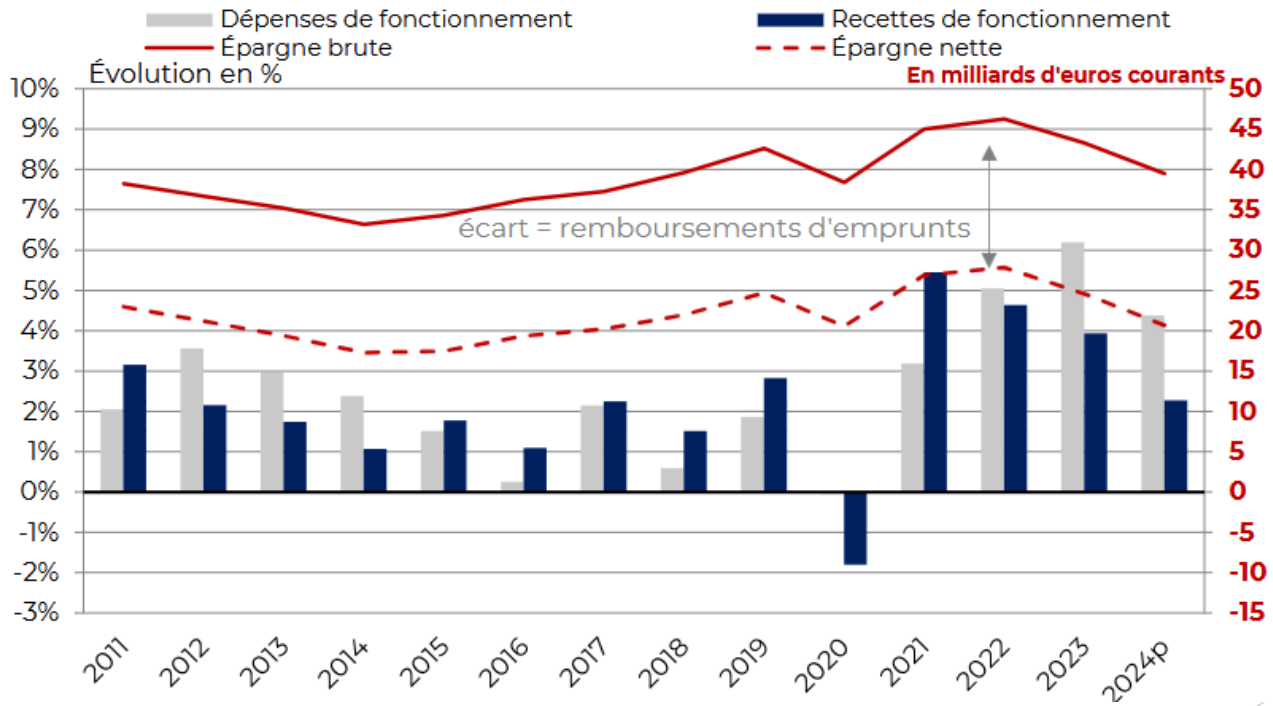

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Le contexte économique et financier

Les taux d'intérêts

Les taux d'intérêt sont en baisse suite à une action de la Banque centrale Européenne qui a permis de juguler la hausse des prix en zone euro (réhausse des taux directeurs).

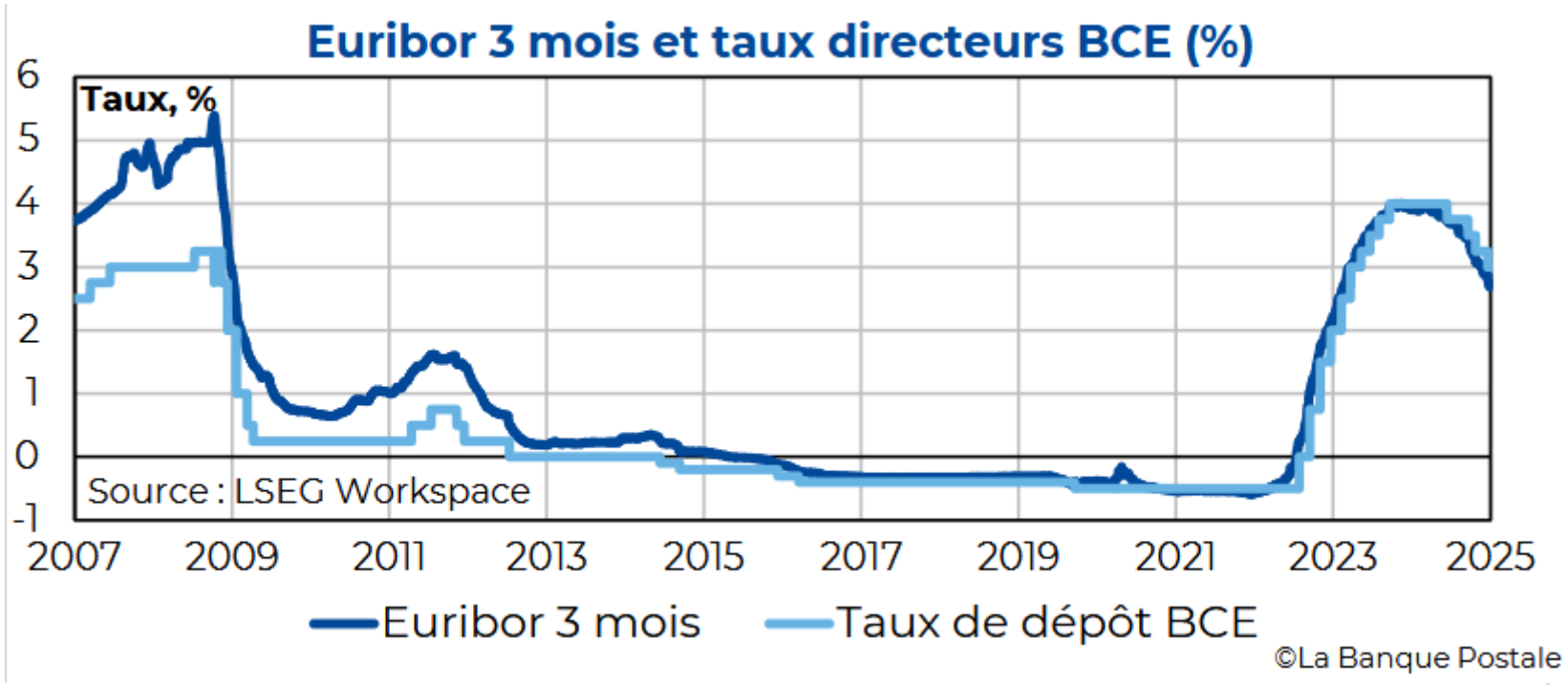

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Les évolutions fiscales pour 2025

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales dépend de l'évolution de l'inflation constatée entre novembre N-2 (2023) et novembre N-3 (2024).

Pour rappel, les valeurs locatives foncières servent au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties, non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les logements vacants.

Pour 2025, il est prévu une revalorisation à raison de 1,7 %.

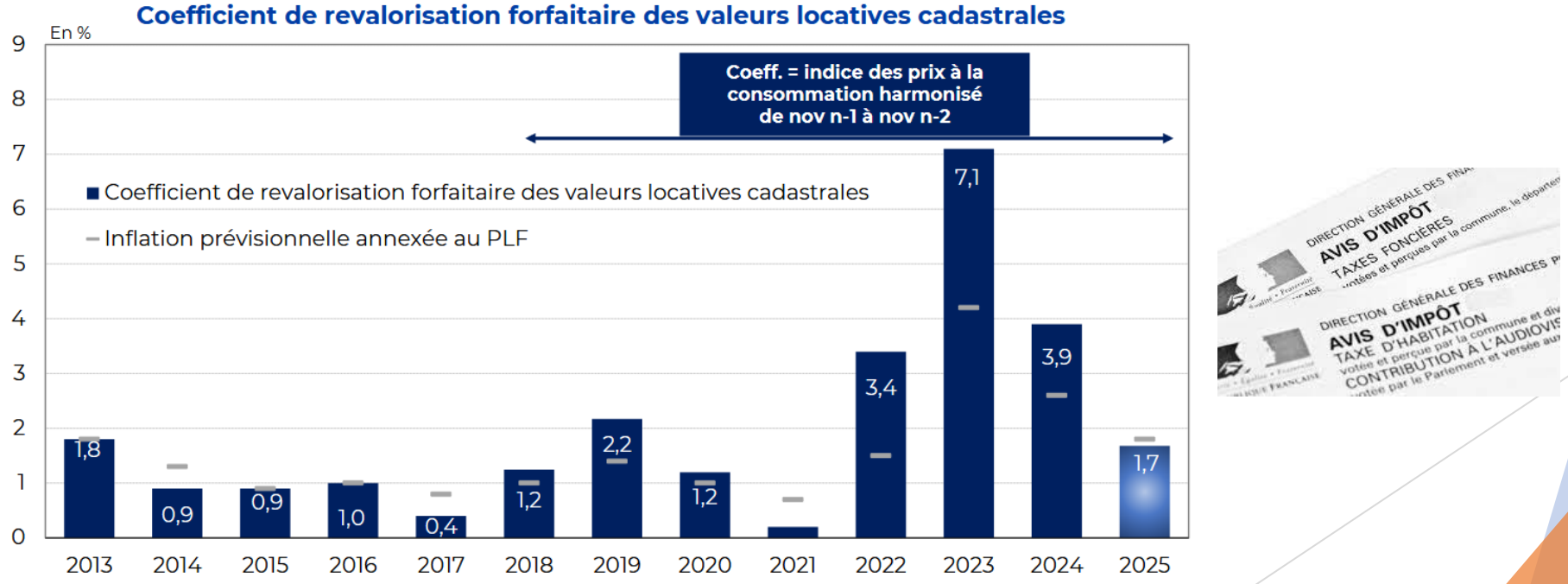

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Contexte de l’adoption de la loi de finances

L'adoption de la loi de finances pour 2025 a suivi un calendrier inhabituel. En effet, la discussion du projet de loi, déposé en octobre 2024, a été interrompue par la démission du gouvernement le 5 décembre.

Afin d'assurer la continuité des services publics début 2025, le parlement a adopté la loi spéciale N°2024-1188 du 20 décembre 2024 prévue par la loi organique relative aux lois de finances. Elle a permis la perception des impôts et le recours à l'emprunt pour financer les dépenses de l'État et de la sécurité sociale.

Le projet de loi est revenu à l'agenda parlementaire en janvier 2025 et le processus d'adoption a abouti à la promulgation de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.

Projet de loi de finances 2025 - dotations

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmentera de 150 millions d'euros cette année prélevés sur les crédits de la DSIL.

Cette hausse permet de financer une partie de l'accroissement de 300 M€ des dotations de péréquations (+150 M€ DSU et 150 M€ DSR), le solde sera prélevé sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités.

La commune est concernée par la DSR dont le montant 2024 était de 294 342 €. Une diminution de la dotation forfaitaire est à prévoir (système d'écrêtement de 1,51 %).

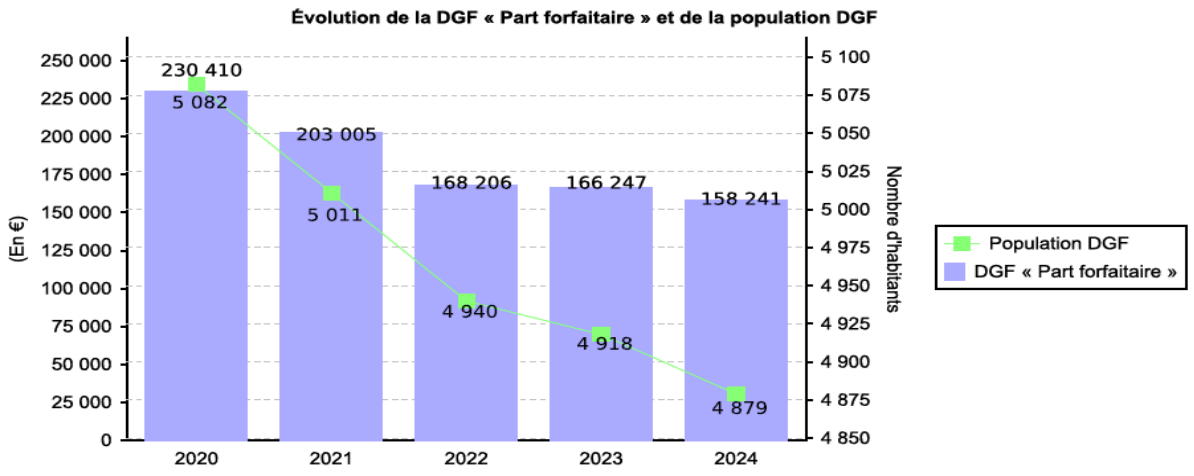

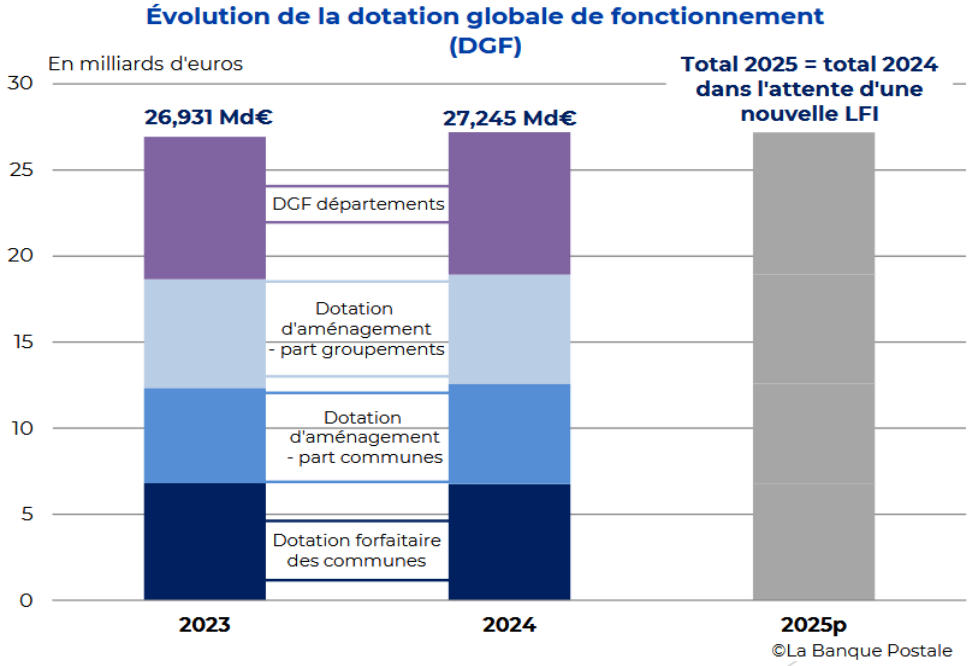

Projet de loi de finances 2025 - investissement

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Rappel : répartition des dotations budgétaires prévue au PLF 2025

Programme	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Crédits de paiement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Services votés ouverts par décret - Crédits de paiement
119 (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)	**Total** *Dont :*	**3 799,2 (+1,0)**	**3 746,2 (+34,4)**	**3 711,8**
	DETR	*1 046,0 (-)*	*924,2 (+8,5)*	
	DSIL	*570,0 (-)*	*531,7 (-17,7)*	
	DSIL exceptionnelle	*0,0 (-)*	*114,4 (+3,5)*	
	DPV	*150,0 (-)*	*130,1 (+2,3)*	
	DSID	*211,9 (-)*	*167,7 (+12,8)*	
	DGD	*1 617,1 (+1,0)*	*1 617,1 (+1,0)*	
	Titres sécurisés	*100,0 (-)*	*100,0 (-)*	
	Aménités rurales	*100,0 (-)*	*100,0 (-)*	
380 (Fonds d'accélération de la transition écologique)	Fonds vert	1 000,0 (-1 499,0)	1 142,9 (+18,9)	**1 124,0**

Réduction du fonds vert : 1,35 Md €

Réduction de la DSIL : 0,15 Md €

Pour le vote du budget il va falloir être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

Le filet de sécurité est supprimé (-400 M€).

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Projet de loi de finances 2025 - FP

Les taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

Passage du taux de remplacement à 90 % du traitement en cas de congés de maladie ordinaire de courte durée des fonctionnaires. Le décret n°2025-198 du 27/02/2025 étend aux contractuels cette mesure, entrée en vigueur depuis le 1er mars 2025,

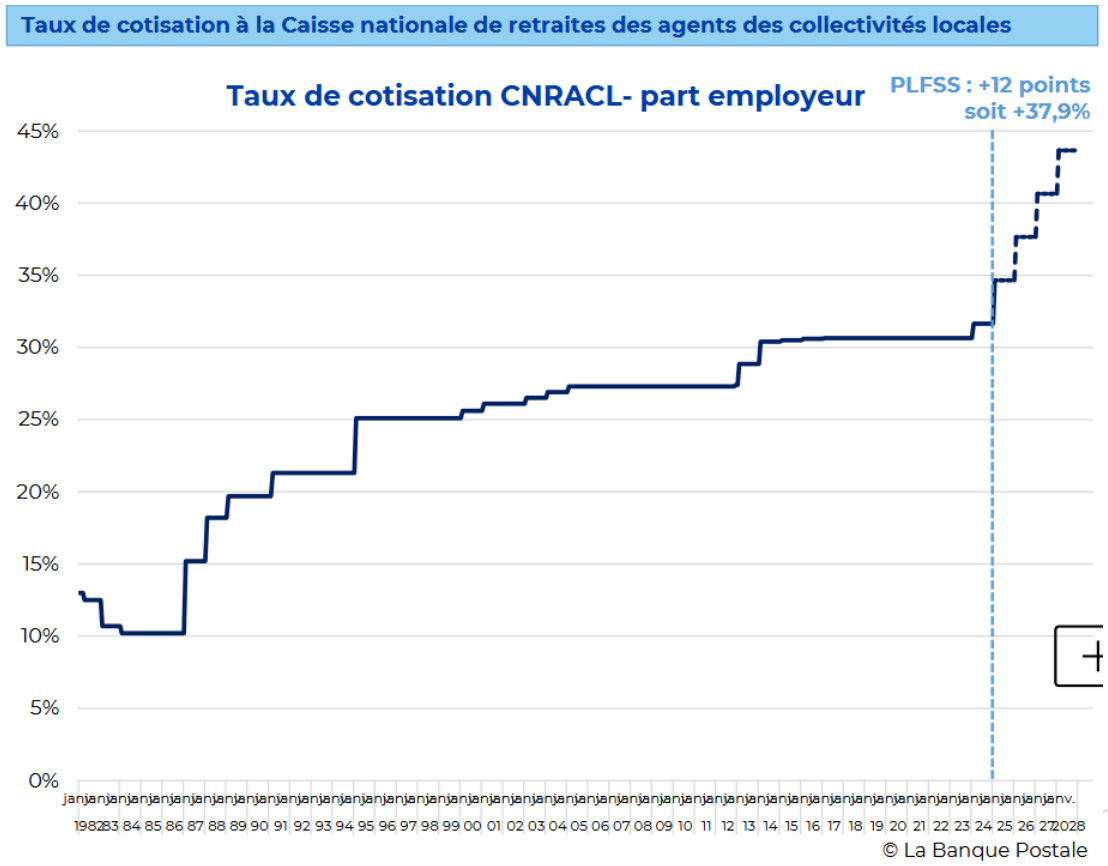

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

2- Retour sur l'exécution financière 2024

- Section de fonctionnement 2024
- Détails des dépenses de fonctionnement
- Résultats d'exécution du budget principal
- Évolution CAF brute / nette

Section de fonctionnement 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

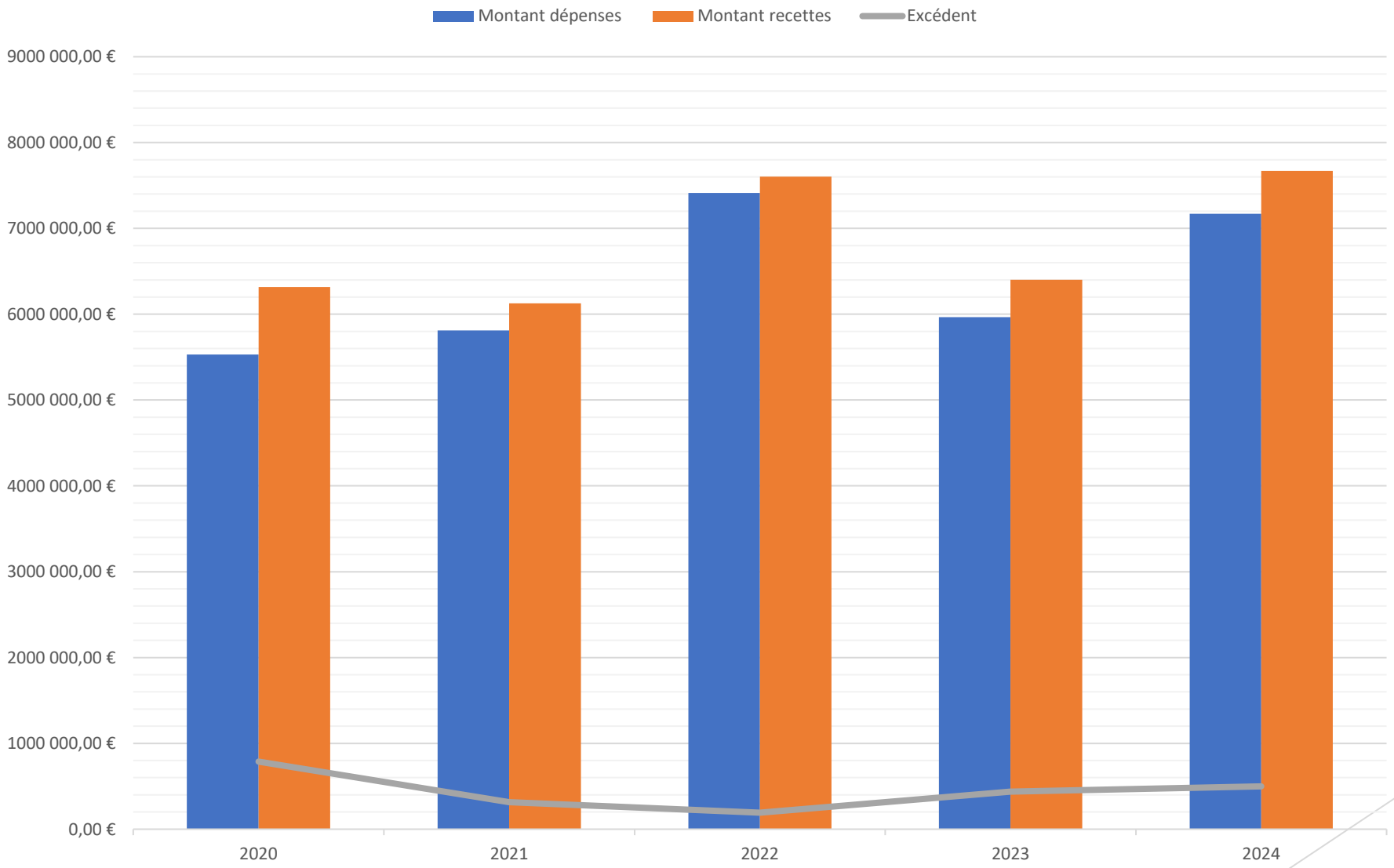

Détail des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

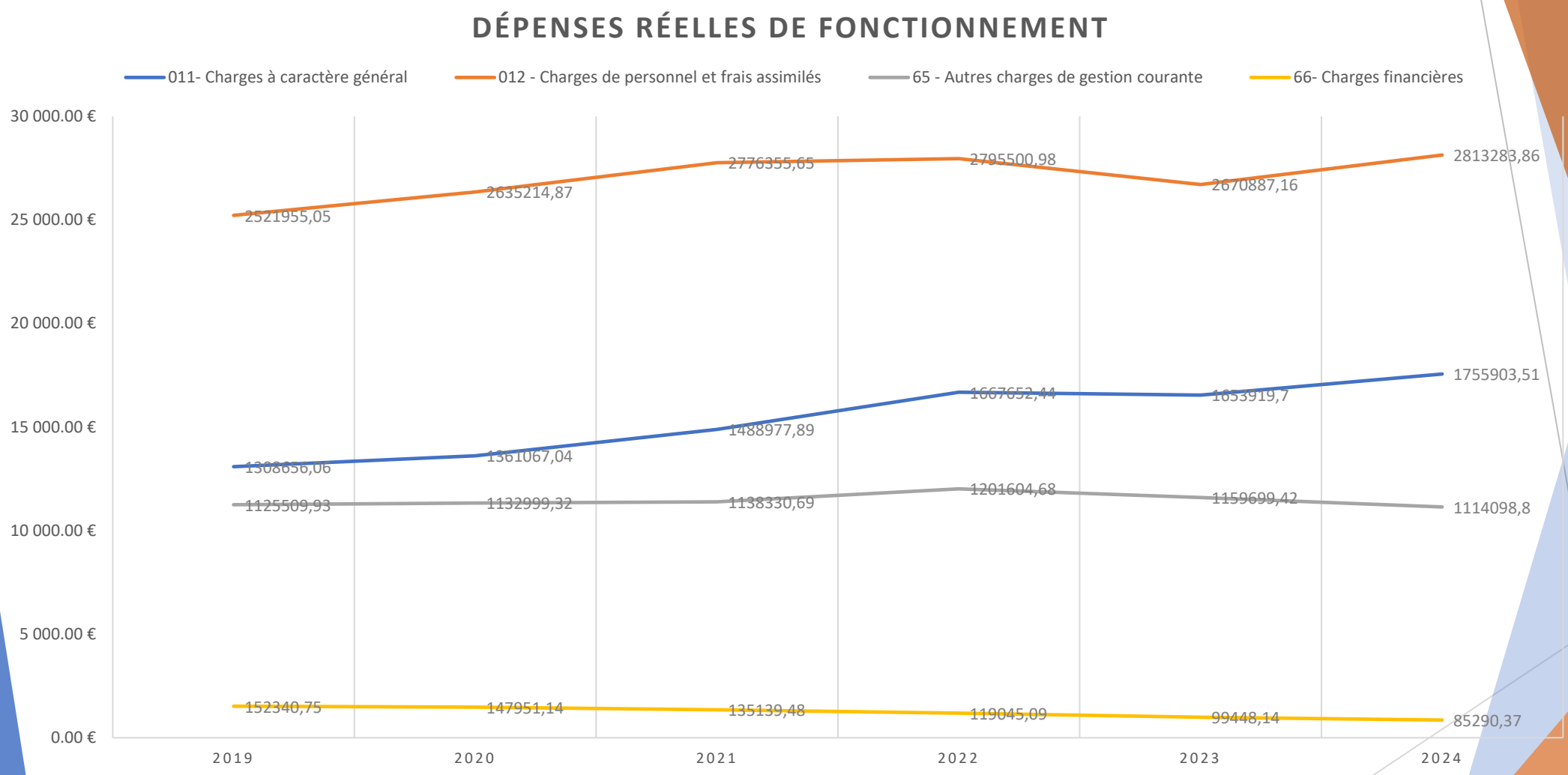

Section d'investissement 2024
Dépenses / Recettes

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

- ✓ Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement : 1 148 976,34 €
- ✓ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 779 664,24 €
- ✓ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 11 550,18 €
- ✓ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 23 632,93 €
- ✓ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 615 477,04 € (dont construction deux terrains de PADEL, réalisation voiries et tourne à gauche, WC automatiques)

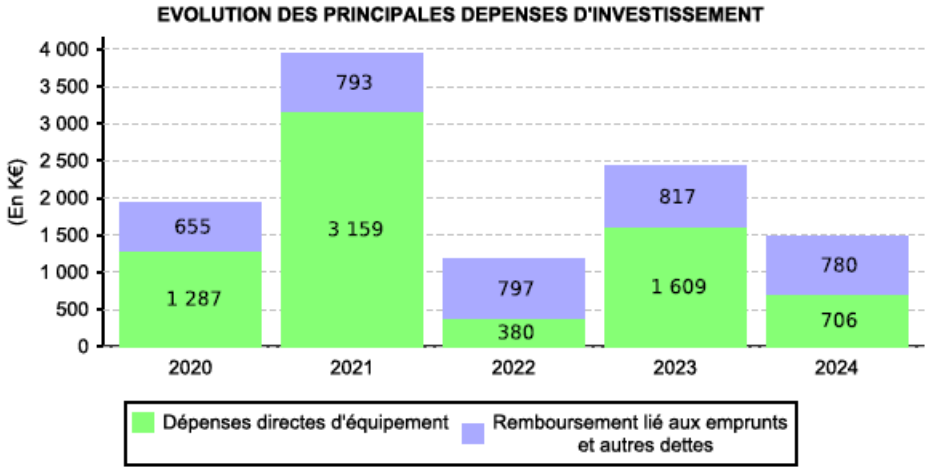

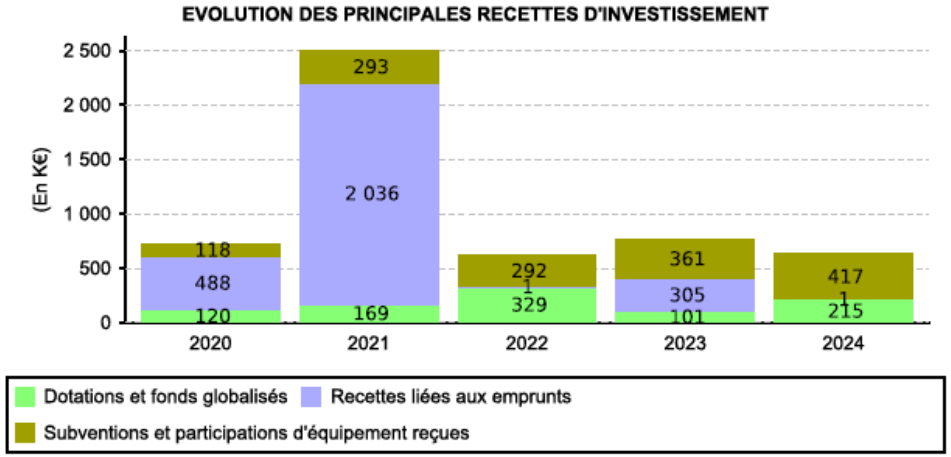

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Résultats d'exécution du budget principal

SECTION	Résultats à la clôture de l'exercice 2023	*Excédent de fonctionnement capitalisé*	*Part affectée à l'investissement 2024*	Résultat de l'exercice 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Investissement	- 1 148 976,34 €	/	/	844 466,66 €	- 304 509,68 €
Fonctionnement	2 153 079,73 €	*952 174,96 €*	*1 200 904,77 €*	500 116,29 €	1 452 291,25 €
Total	1 004 103,39 €	*952 174,96 €*	*1 200 904,77 €*	1 344 582,95 €	**1 147 781,57 €**

Pour mémoire, résultats 2023 ci-dessous :

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Investissement	- 24 936,33 €		- 1 124 040,01 €	- 1 148 976,34 €
Fonctionnement	2 014 782,55 €	- 299 098,29 €	437 395,47 €	2 153 079,73 €
Total	**1 989 846,22 €**	**- 299 098,29 €**	**- 686 644,54 €**	**1 004 103,39 €**

Évolution CAF brute / CAF nette

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

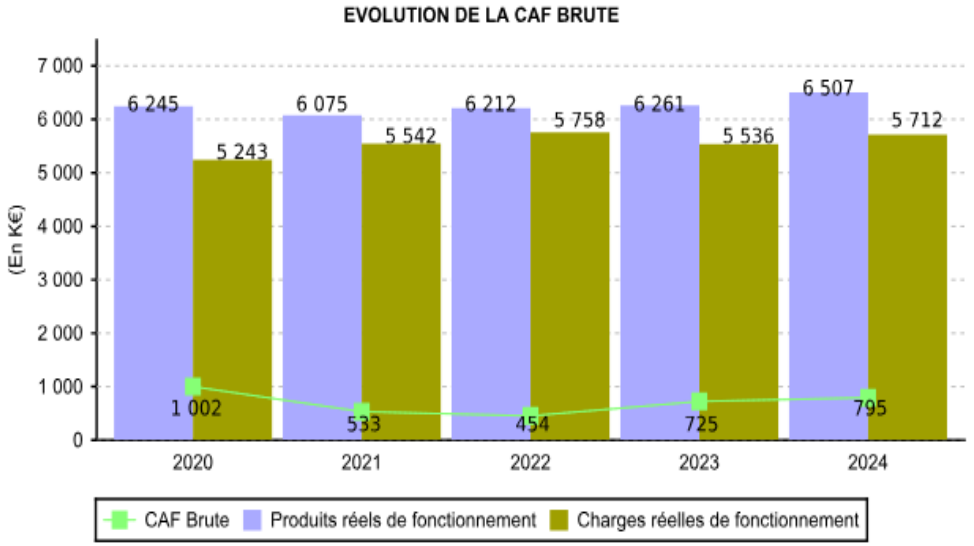

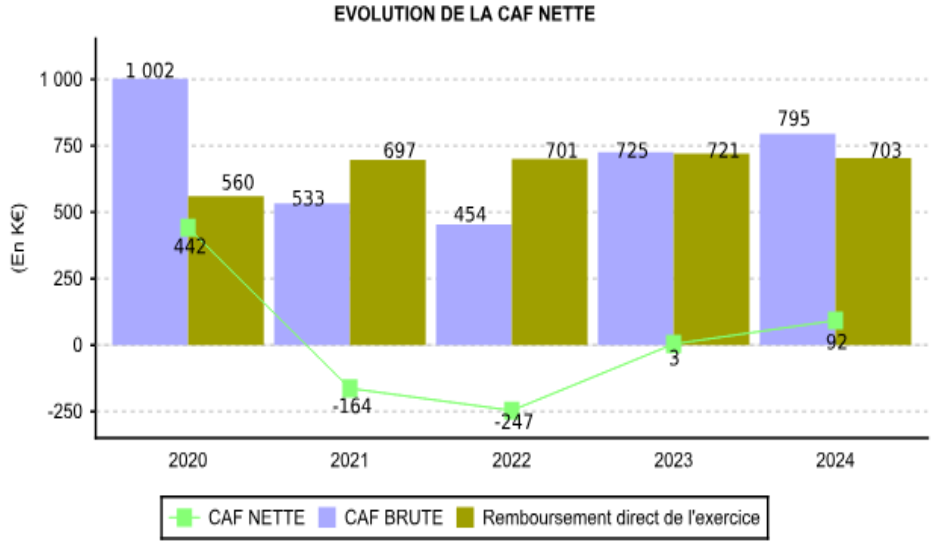

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Excédent de fonctionnement constaté en fin d'exercice	Résultat de fonctionnement reporté
• 2024 : 500 116,29 € • 2023 : 437 395,47 € • 2022 : 192 342,53 €	• 2024 : 1 452 291,25 € • 2023 : 952 174,96 € • 2022 : 1 715 684,26 €

L'année 2024, est une année dont les dépenses de fonctionnement ont été limitées dans leur augmentation malgré :

- ❑ L'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents de la fonction publique ;
- ❑ À la mise en place de la prime inflation à raison de 270 € brut / agent (+ 13 680 €);
- ❑ À la hausse substantielle du montant de la prime assurantielle pour les risques statutaires (+ 54 145,06 €) ;
- ❑ La sortie de l'inventaire comptable du centre de secours de la Voulte sur Rhône pour 1 067 982 € en opération d'ordre (dépenses / recettes) ;

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

3- Hypothèses d'évolution du budget primitif 2025

- Orientations section de fonctionnement (dépenses / recettes)
- Orientations section d'investissement (dépenses/ recettes)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Orientations dépenses de fonctionnement

Face à un contexte économique 2025 marqué par un net recul de la croissance et une inflation 2024 marquée, la municipalité entend continuer son travail d'encadrement et de maintien des dépenses de fonctionnement.

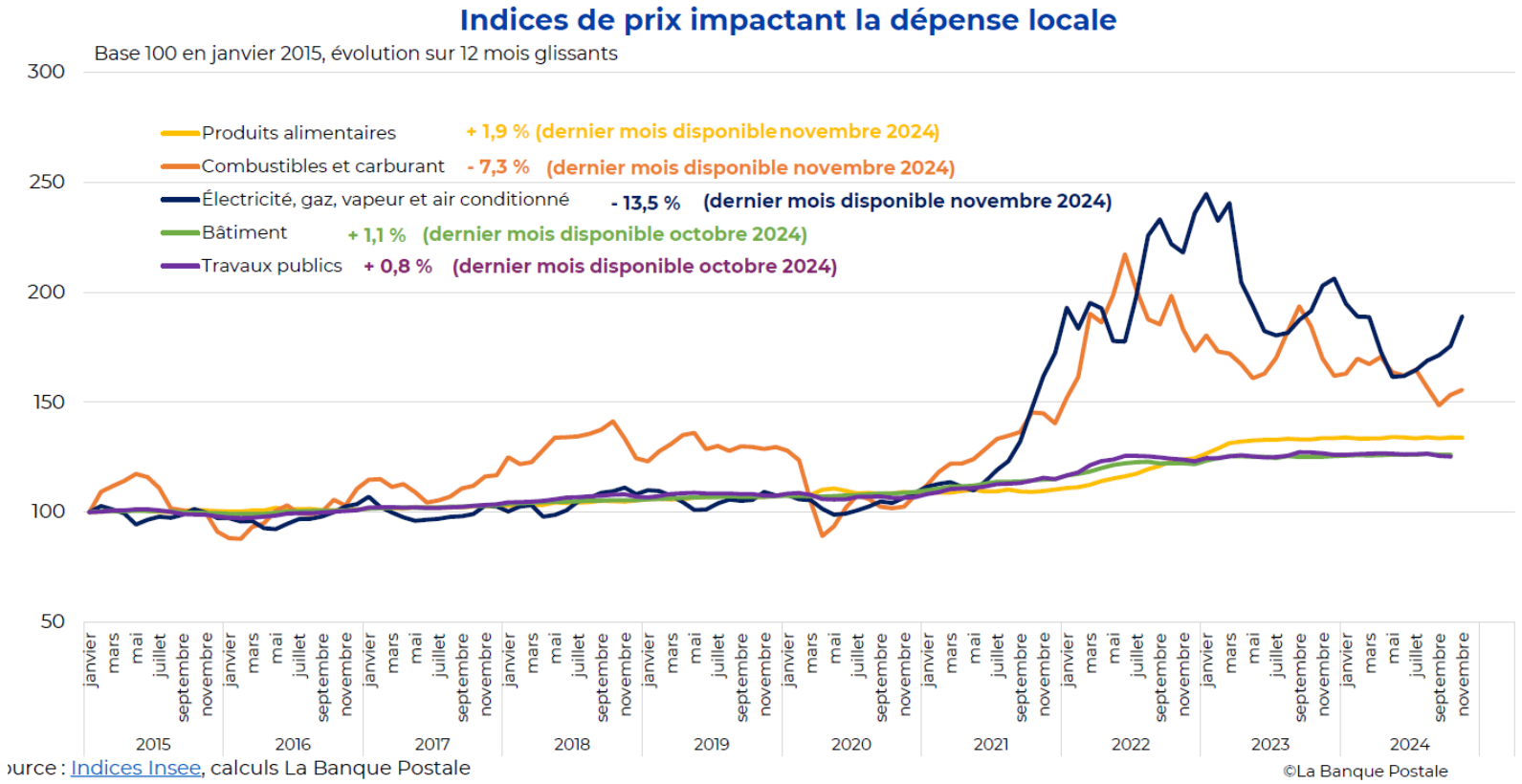

[Chapitre 011] – Charges à caractère général

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Optimisation des dépenses à caractère général : achat de fournitures, contrats de prestations de service, maintenance, entretien et réparations, frais de services.

Économies d'énergies sur la fourniture des fluides : renouvellement des chaudières, optimisation et suivi des consommations.

Non augmentation de la ligne des dépenses pour les festivités : fêtes et cérémonies, foires et expositions, réceptions.

[Chapitre 012] – Dépenses de personnel

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Anticipation des départs 2025/2026 (dont 2 à la retraite) avec externalisation de certaines opérations en interne.

Réorganisation des services : pôle service technique avec fusion d'équipe et pôle ressources, stratégie et développement.

Augmentation des charges patronales : +3 points en 2025 du taux de cotisation employeur à la CNRACL soit environ 11% (hausse de 12 points en 4 ans sur la période 2025/2028)

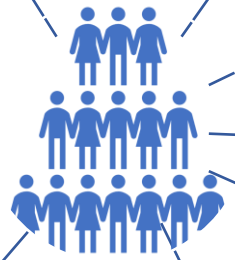

Prise en compte de l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à 2 % de la masse salariale. Pyramide des âges 51 ans (moyenne de 47 ans au niveau du département).

Campagne annuelle d'avancement de grades et inscription de candidats à la promotion interne critérisée et avancement d'échelons automatiques.

Augmentation des charges patronales : +1 point URSSAF (de 8,88 % à 9,88 %) soit environ 9 %.

Maintien de la couverture assurantielle de la collectivité au titre des risques statutaires suite augmentation de la prime,

[Chapitre 65] – Autres charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Principe de maintien du montant des subventions 2024 aux associations, l'enveloppe ne diminue pas (+ enveloppe pour les subventions exceptionnelles).

Augmentation du montant de la subvention au CCAS à 291 050 € (soit environ +5%) liée à l'augmentation des charges patronales (confer), du nombre de colis de Noël 2024 et des charges de gestion courante.

Maintien du montant 2024 de la subvention à la MJC pour 2025 (soit 272 000 €)

Enveloppe des indemnités aux élus inchangée

Orientations - Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

FISCALITE

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité pour 2025
- Revalorisation des bases fiscales : revalorisation automatique d'environ 1,7 % pour 2025.
- Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement (*qui permet de calculer le prix de la TA : m² * valeur forfaitaire * taux de la collectivité*)

DOTATION ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- Attendu de diminution du montant de la dotation forfaitaire (- 1,51 %) et maintien de la dotation de solidarité rurale ;
- DCTRTP, FNGIR, PSR locaux industriels : montant notifié équivalents à 2024 ;
- La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a notifié le montant des attributions de compensation prévisionnelle 2025 à 2 177 036 € soit le même montant que l'année 2024 en l'absence de changement du périmètre des compétences de l'intercommunalité.

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

- Mise en location de locaux communaux : ex local de la cellule emploi; 1/3 local MAREL, bâtiment de l'office du tourisme
- La révision de la tarification de la mise à disposition des salles communales (pour évènements festifs notamment)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Orientations dépenses d'investissement
Opérations > 30 K €

Des investissements en matière de soutien aux équipements publics

- Opération 014 – Équipements services techniques : **59 000 €**
- Opération 048 – Voirie réfection, aménagement : **118 000 €**
- PPI éclairage public : **72 000 €**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Orientations dépenses d'investissement
Opérations > 30 K €

Des investissements à destination des usagers et services publics

- Opération 030 – Parc Baboin : **105 000 €**
- Opération 050 – Écoles : **55 000 €**
- Opération 115 – Vidéoprotection : **30 000 €**
- Opération 127 – Aménagement centre-ville OPAH : **30 000 €**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Orientations dépenses d'investissement
Opérations > 30 K €

Des investissements fonciers pour améliorer le cadre de vie

- Opération 023 – Réserves foncières : **40 000 €**
- Opération 123 – réhabilitation rue Fombarlet : **346 000 €**
- Opération 136 – centre de paiement caisse d'épargne : **611 000 €**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Orientations dépenses d'investissement
Opérations > 30 K €

Des investissements pour la performance énergétique et la rénovation des bâtiments

- Opération 026 – Complexe sportif Battandier Lukowiak : **746 000 €**
- Opération 046 – Château : **53 520 €**
- Opération 120 – Chapiteau : **35 710 €**
- Opération 140 – Centre de secours : **80 877 €**

Le montant prévisionnel total des investissements devrait atteindre près de 2 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Orientations dépenses d'investissement
Plans pluriannuels d'investissement

Libellé	Année de réalisation	Durée	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ADAP	2018	6 ans	164 832 €	248 148 €	154 524 €	185 880 €	/	/	/
Éclairage public	2019	6 ans	65 500 €	72 273 €	72 273 €	72 273 €	72 273 €	72 273 €	/
OPAH	2022	5 ans	/	/	40 750 €	68 000 €	113 250 €	66 000 €	39 000 €
Voirie	2024	3 ans	/	/	/	/	100 000 €	100 000 €	100 000 €

*** En 2026, la convention OPAH-RU arrive à terme ;
*** L'année 2025 marque la fin du PPI éclairage public (remplacement LED);
*** Un plan pluriannuel d'investissement sera mis en place pour les travaux relatifs au château à compter du chiffrage (à obtenir fin avril) des travaux de sécurisation.

Orientations recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Subventions

Optimisation des subventions à percevoir sur les dossiers d'investissement avec maintien du minimum de financement de **30 %.**

FCTVA

Une diminution de la recette est à prévoir en raison du faible nombre d'investissement en 2024 (environ 88 000 € au lieu de 207 000 €).

Emprunt

Prévision du recours à l'emprunt pour 1,2 millions d'euros.

Auto-financement

Virement de la section fonctionnement d'environ

500 000 €

Vente domaniales

Finalisation des ventes en cours (200 000 €) et poursuite de l'optimisation foncière.

Il est envisagé un produit des cessions de 500 000 €.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

4- La gestion de la dette

- État de la dette et des remboursements
- Capacité de désendettement
- Encours de la dette hors nouvel emprunt
- Encours de la dette si nouvel emprunt

État de la dette et des remboursements

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

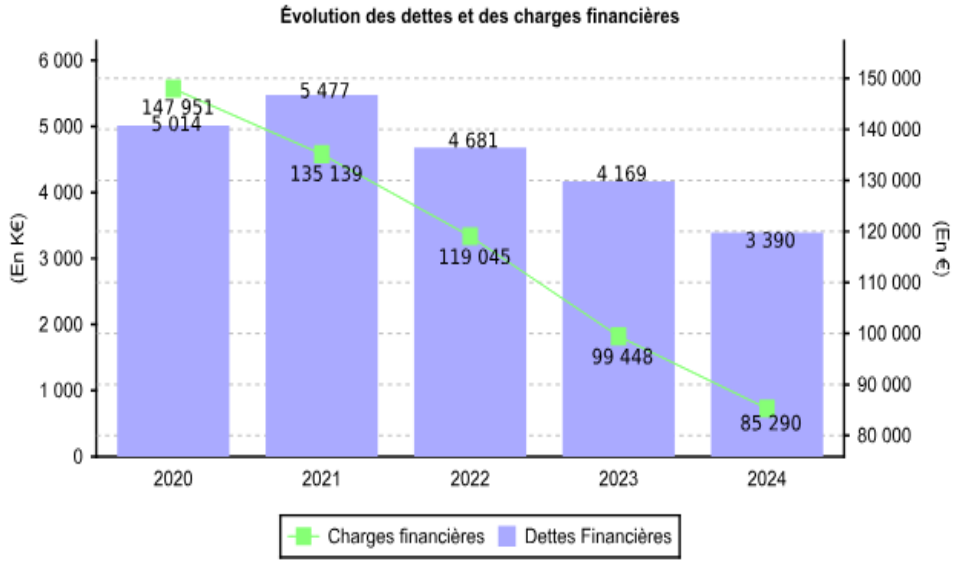

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

<u>En 2025, trois emprunts arrivent à terme</u> :

- Emprunt n°97061 d'un montant de 500 000 € souscrit en 2005 pour 20 ans au taux de 3,89 % ;
- Emprunt n°97044 d'un montant de 52 442,46 € souscrit en 1993 pour 32 ans au taux de 5,80 % ;
- Emprunt n°97071 d'un montant de 457 416 € souscrit en 2017 pour 8 ans au taux de 0,77 %,

Au 1er janvier 2025, le capital restant dû était de **3 381 971,73 €**, la politique de désendettement de la commune est efficace et lui permet à nouveau d'emprunter substantiellement.

	Annuité	Intérets	Capital	Capital restant dû
2021	924 857,43 €	132 746,52 €	792 110,91 €	3 925 992,85 €
2022	917 680,89 €	121 444,47 €	796 236,42 €	5 229 422,54 €
2023	917 158,38 €	100 396,00 €	816 762,38 €	4 528 726,72 €
2024	868 655,66 €	89 741,42 €	778 914,24 €	4 088 051,97 €
2025	803 336,44 €	68 423,97 €	734 912,47 €	3 381 971,73 €
2026	590 518,68 €	49 659,37 €	540 859,31 €	2 647 059,26 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Capacité de désendettement

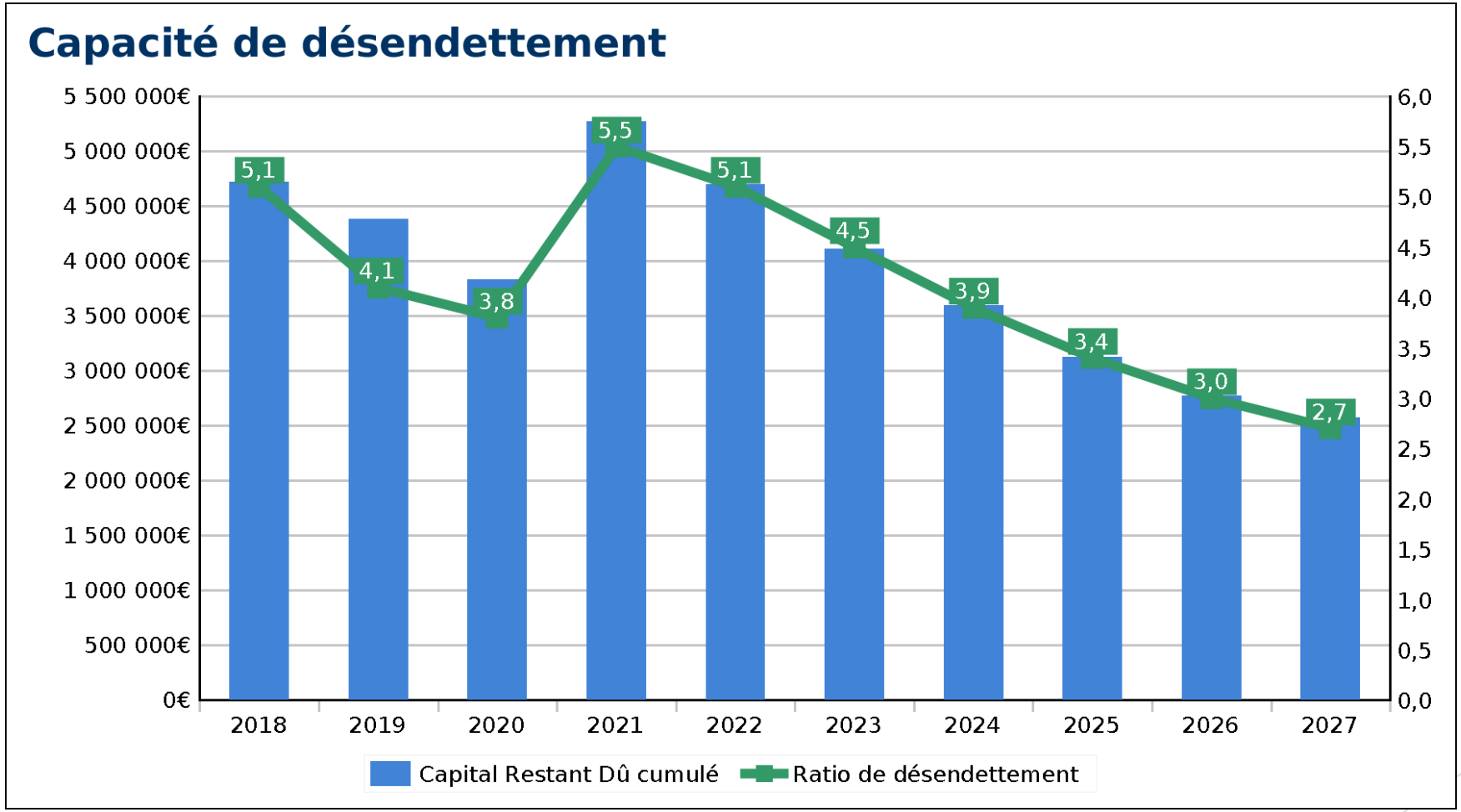

Encours de la dette hors nouvel emprunt

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

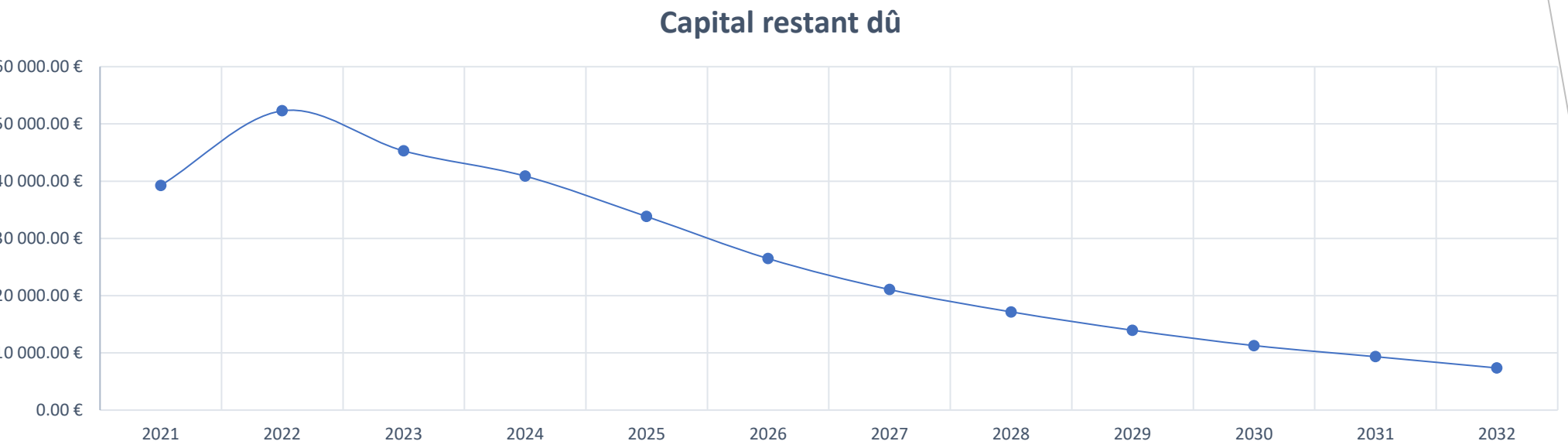

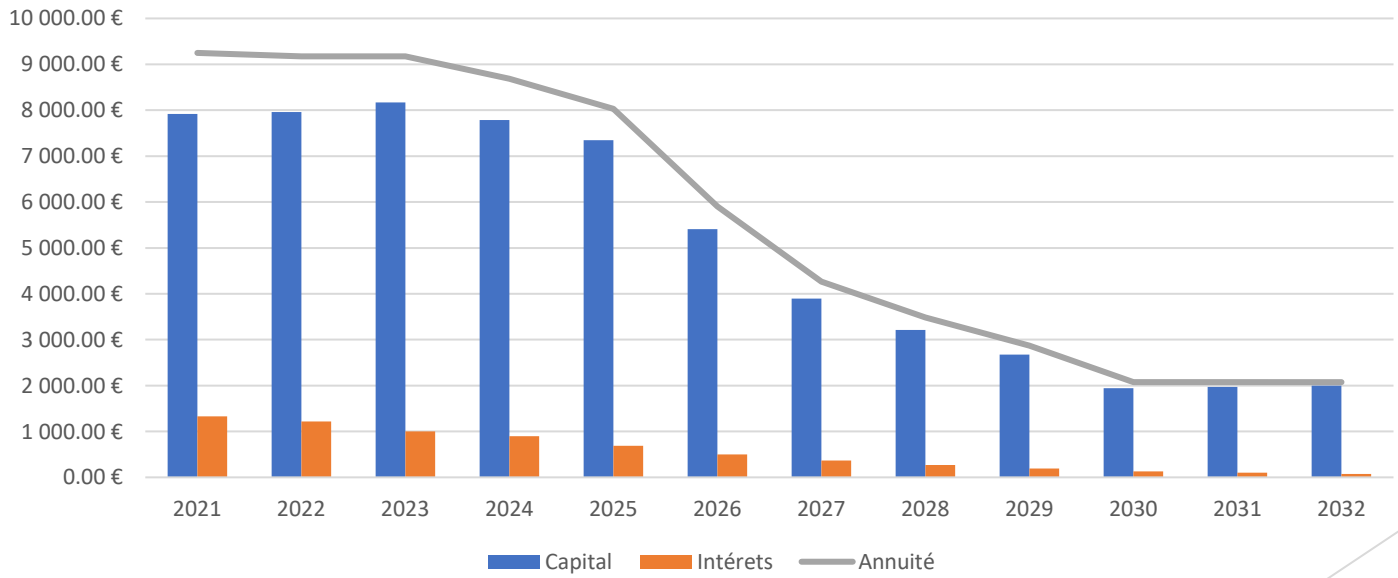

Encours de la dette - simulation nouvel emprunt

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

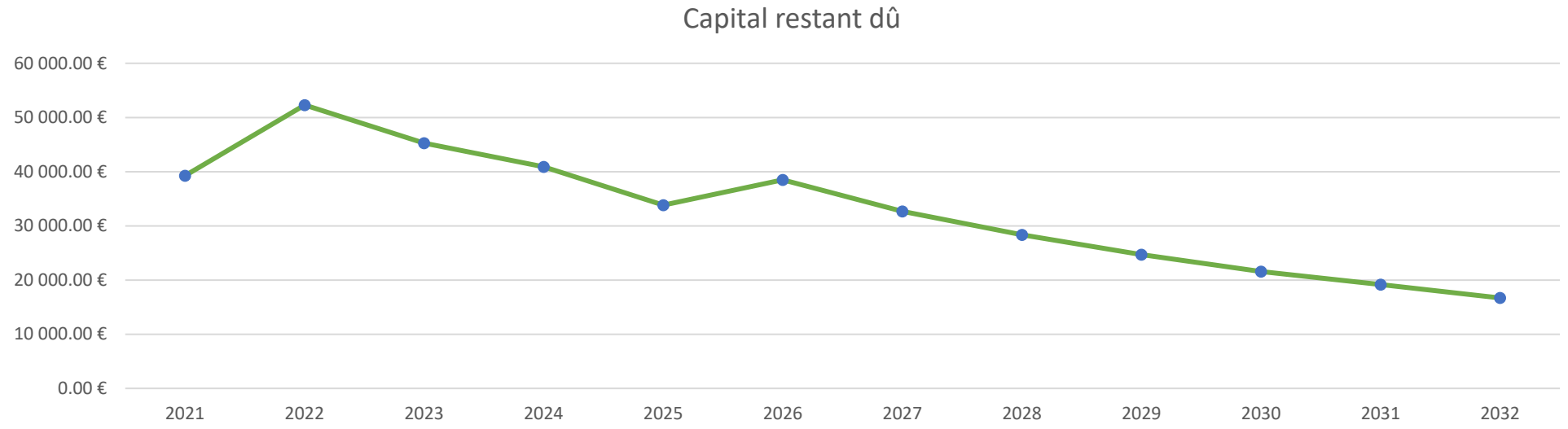

Emprunt 1,2 millions sur 20 ans à 4%

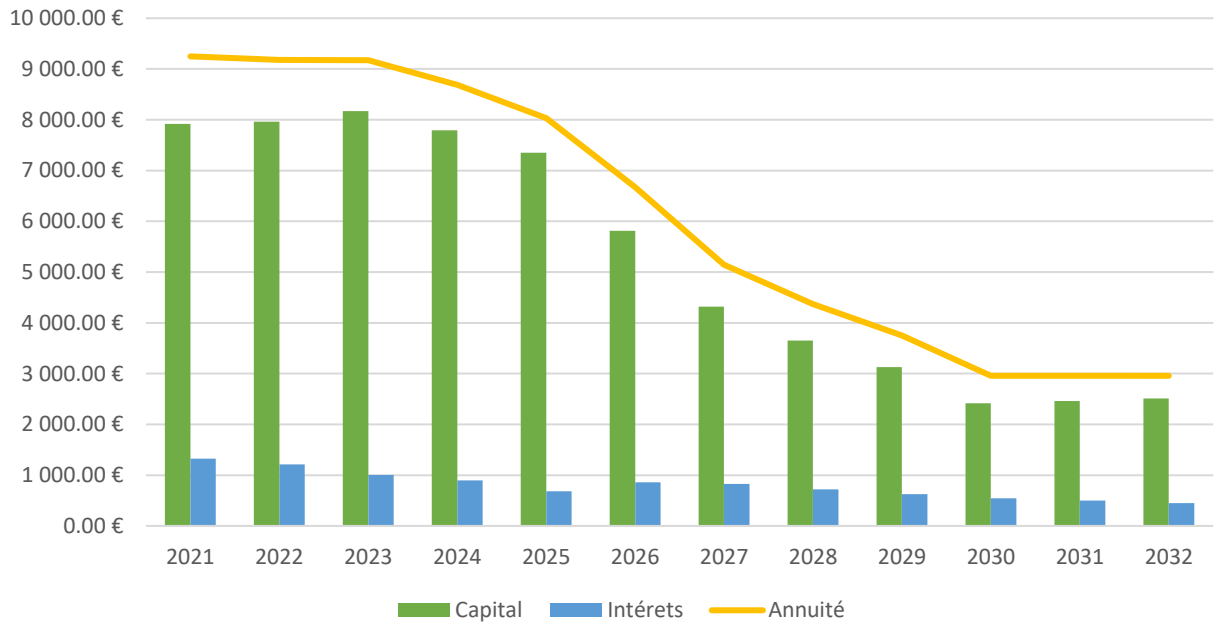

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

LEXIQUE

Épargne brute = Autofinancement Il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

- **Capacité d'autofinancement** : représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement comme le remboursement de l'emprunt et les dépenses d'équipement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement :
- La **CAF brute** est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital ;
- La **CAF nette** représente l'excédent résultat du fonctionnement après remboursement du capital de l'emprunt. Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer ses dépenses d'investissement, hors réalisation d'emprunts.

Capacité de désendettement : Elle indique (en année) la vitesse de remboursement de la dette si on y consacre l'ensemble de son épargne brute. C'est le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette.
Capacité désendettement = Encours dette 31/12/N/Epargne Brute

Besoin d'emprunt : Le besoin d'emprunt correspond au montant d'emprunt qui est rendu nécessaire pour la réalisation des investissements prévus au budget.

Données complémentaires

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

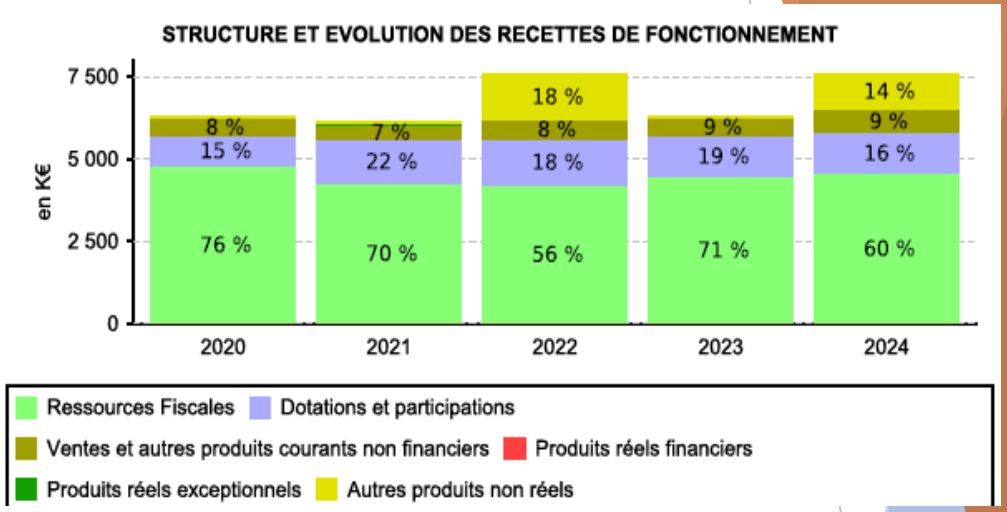

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

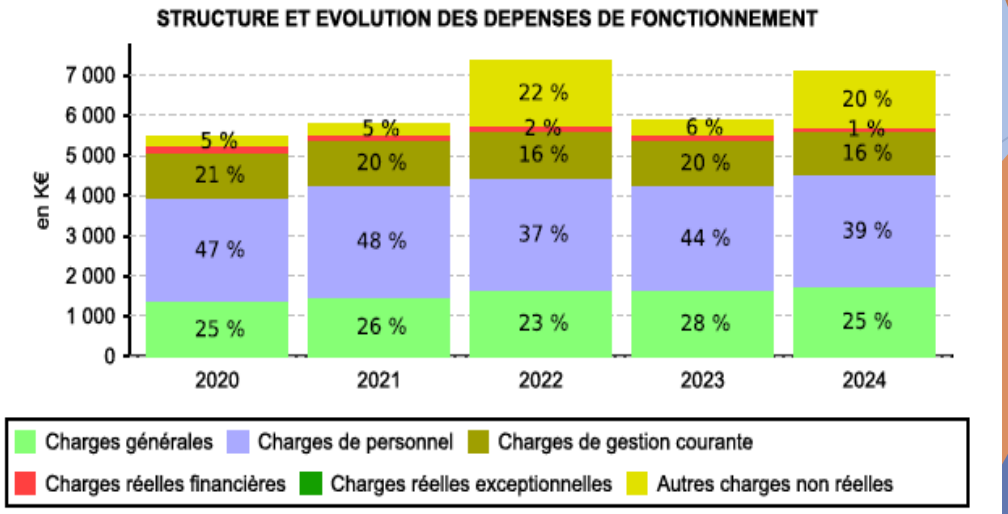

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250320-2025_016-DE

Merci pour votre attention

Ville de La Voulte sur Rhône